

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
MORGE ET CHAMBARON
SEMERAP – PEER
Rue Richard Wagner – 63200 RIOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 21
Votants : 26
(5 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Artonne en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 04/12/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : DEBRE Aurélien

Titulaires absents : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LABBE Daniel, FABRE Jean-Louis qui donne pouvoir à CHANIER Roland, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, MOULIN François qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, CRESPO Luis, CLIQUE Michel qui donne pouvoir à MARTIN Roland, TIXIER Guy, MICHEL Didier, EYMIN Philippe qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/1112/05 – Tarifs de l'assainissement collectif 2026 et cas particulier d'Aubiat

Le syndicat fixe chaque année la part syndicale du tarif de l'assainissement collectif applicable sur l'ensemble de son territoire.

Il est proposé au conseil syndical, de fixer les tarifs de la part syndicale de l'assainissement 2026 tels que ci-dessous :

2026	Part syndicale	Part Exploitation	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	31,00 €	22,42 €	53,42 €	346,01 €	2,88 €
Part Variable/m ³	1,34 €	1,09858 €	2,43858 €/m ³		

Cas particulier de la commune d'Aubiat :

Ces tarifs s'appliquent aux abonnés au service assainissement collectif des communes membres du syndicat au 1^{er} janvier 2026, à l'exception de la commune d'Aubiat pour laquelle il n'y a pas de contrat de délégation avec Semerap pour l'exploitation de son assainissement collectif.

Cette commune était en régie directe, et le syndicat continue ce mode d'exploitation, au vu des installations existantes.

Dans le cadre d'une exploitation en régie directe par le syndicat, et dans un souci d'équité et égalité de traitement entre tous les abonnés du syndicat, il est proposé au conseil syndical d'opter pour un tarif identique pour l'abonné d'Aubiat que pour les autres abonnés du syndicat.

Ainsi, le tarif 2026 de l'assainissement collectif pour la commune d'Aubiat se décompose comme suit :

2026	Part syndicale	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	53,42 €	53,42 €	346,01 €	2,88 €
Part Variable/m ³	2,43858 €	2,43858 €/m ³		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical décide de fixer les tarifs de l'assainissement collectif 2026 tels que ci-dessus :

- 1/ pour toutes les communes membres du syndicat, hormis Aubiat
- 2/ pour la commune d'Aubiat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme
Le Président
Jean-Michel GALTIER